

Annexe N° 6
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de l'Équipement de l'Habitat Et de l'Aménagement du Territoire en date du..... Tel qu'il a été révisé par l'arrêté en date du (Jort N° du)

Organisme : Ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire

Domaine de la prestation : Concassage et criblage des pierres

Objet de la prestation : Autorisation d'exploitation d'une unité de concassage et de criblage des pierres

A	B	C	D	E
Installation	Extension	Prorogation	Transfert	Changement d'exploitant

CONDITIONS D'OBTENTION

Dépôt d'un dossier

Pièces à fournir

Demande conforme à l'imprimé préétabli accompagné des pièces suivantes :

- 1 - Quittance de versement d'un droit fixe pour toutes les prestations (A,B,C,,D,E)
- 2 - Fiche de renseignement technique pour les prestations (A,B,D)
- 3 - Un Extrait de carte topographique à l'échelle 1/50000 du 1/100 000 avec situation du lieu d'implantation de l'unité pour les prestation (A,B)
- 4 - Plan côté rattaché à l'échelle 1/1000, indiquant l'emplacement de l'installation et reportant ses environs proches en ce qui concerne les habitations et les routes dans un rayon de 500 m pour les prestations (A,B,D)
- 5 - Plan détaillé à l'échelle 1/200, de l'installation précisant ses principales composantes pour les prestations (A,B,D)
- 6 - Certificat de propriété ou contrat de location de lieu objet de la demande pour toutes les prestations (A,B,C,D,E)

POUR LES PERSONNES MORALES A AJOUTER :

- Copie du statut de la société pour les prestations (A,E)
- Copie du Jort portant insertion de la création de la société pour les prestations (A,E)

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1 - Dépôt d'un dossier 2 - Enquête administrative	- Ministère de l'équipement et de l'habitat de l'aménagement du territoire concerné - Gouvernorat concerné - Direction régionale de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du territoire concernée	12 Semaines
3 - Arrêté d'autorisation	- Direction générale des ponts et chaussées (direction des carrières et explosifs)	Une semaine

lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre centrale

Adresse : Siège du Ministère de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du Territoire cité jardin 1002 Tunis

lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction générale des ponts et chaussées (direction des carrières et explosifs)

Adresse : Siège du Ministère de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du territoire cité jardin 1002 Tunis

Délais d'obtention de la prestation

13 Semaines

Références législatives et réglementaires

Code du travail promulgué par la loi N° 66 – 27 du 30 avril 1966 Tel que modifié et complété par les textes subséquents (de l'article 293 à l'article 324)

Décret n° 68 – 88 du 28 mars 1968 relatif aux établissements dangereux, insalubres et incommodes

Arrêté du 12 octobre 1953 relatif à l'exploitation des mines et des carrières

Arrêté du 18 avril 1955 complétant la nomenclature des établissements classés